

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

الهيئة الصحية العالمية  
المكتب الإقليمي لشرق البحر الأبيض

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

REGIONAL OFFICE FOR THE  
EASTERN MEDITERRANEAN

BUREAU RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

COMITE REGIONAL DE LA  
MEDITERRANEE ORIENTALE

EM/RC11A/Min.5  
le 31 août 1961

Onzième Session

ORIGINAL: ANGLAIS

SOUS-COMITE A

PROCES-VERBAL DE LA CINQUIEME SEANCE

tenue au Park Hotel, Ohtaura  
le jeudi 31 août 1961, à 13.30

PRESIDENT: Dr J. ANOUTI (Liban)

SOMMAIRE

Autres questions:

- (a) Emploi de la langue arabe comme langue de travail du Bureau régional de la Méditerranée orientale
- (b) Thème des discussions techniques de la Treizième Session du Comité régional (Sous-Comité A)
- (c) Désignation d'un Représentant du Sous-Comité
- (d) Lieu de réunion de la Quatorzième Session du Sous-Comité A du Comité régional

Représentants

<u>Gouvernement</u>	<u>Représentant, Suppléant ou Conseiller</u>
ARABIE SAOUDITE	
CHYPRE	Dr Z.G. Panos
ETHIOPIE	Mr E. Borrou
FRANCE	Médecin-Colonel P. Faure
IRAK	Dr J. Shaheen, <u>Vice-Président</u>
IRAN	-
JORDANIE	-
KOWEIT	Mr Abdul Rahman S. Al Ateeqi Dr A. Kamal El-Borai
LIBAN	Dr J. Anouti, <u>Président</u> Dr E. Wakil
LIBYE	Dr A. Bishty Dr Haidar Annab
PAKISTAN	Lt. Col. R.A. Khan
REPUBLIQUE ARABE UNIE	Dr M.H. El Bitash Dr M.R. El Gibali
ROYAUME UNI	Dr C.R. Jones
SOMALIE	-
SOUDAN	-
TONISIE	Dr A.R. Farah Mr R. Azouz
YEMEN	Mr Zeid Al Wazir

Organisation mondiale de la Santé

Secrétaire du Sous-Comité	Dr A.H. Taba, Directeur régional
Directeur général	Dr N.G. Candau
Secrétaire adjoint du Sous-Comité	Dr A.A. El Halawani, Directeur régional adjoint

Nations Unies et institutions spécialisées

Bureau régional des Nations Unies  
pour les Affaires sociales au  
Moyen Orient

Mr Kurt Jansson  
Miss Rose Alvernaz

Bureau de l'Assistance technique

Mr T.O.P. Lilliefelt

UNRWA, Département sanitaire

Dr S. Flache

FISE

Mr M. Sandberg  
Mr Arthur Robinson

Représentants et Observateurs d'Organisations internationales,  
non-gouvernementales, inter-gouvernementales et nationales

Université américaine de Beyrouth

Dr Bernard Brandstater

Association internationale pour la  
Prophylaxie de la Cécité

Dr R. Kammermann

Comité internationale des  
Infirmières catholiques

Mrs M. Ejeil-Cree  
Miss A. Kazan

Conseil international des  
Infirmières

Mrs Aida Sultan

Ligue des Sociétés de la Croix  
Rouge

Mrs G. Hochar

Ecole de Soins infirmiers de la  
Croix Rouge libanaise.

Miss Lucie Majdalany

Centre naval No 3 des Etats-Unis  
pour les Recherches médicales  
(NAMRU)

Dr James H. Boyers

Fédération mondiale de la Santé  
mentale

Dr A.S. Manugian

Association médicale mondiale

Dr J.L. Wilson

AUTRES QUESTIONS: point 15 de l'ordre du jour

(a) Emploi de la langue arabe comme langue de travail du Bureau régional de la Méditerranée orientale

Dr EL BITASH (République Arabe Unie), après avoir remercié le Directeur régional des documents présentés en langue arabe pour les réunions du Comité régional, propose que le Sous-Comité recommande que la langue arabe soit reconnue comme langue officielle et de travail du Bureau régional de la Méditerranée orientale. Il serait heureux d'avoir certaines précisions du Directeur régional au sujet des répercussions d'ordre financier qu'entraînerait cette décision. Il reconnaît que l'adoption de cette proposition entraînerait un supplément de dépenses, mais il est certain que les Etats Arabes sont disposés à y contribuer.

Mr ATEEQI (Koweït) appuie la proposition du représentant de la République Arabe Unie. Il avait présenté une proposition sur la question au Sous-Comité A de la Dixième Session du Comité régional, réuni à Tunis.

Le Dr BISHTY (Libye) et le Dr SHAHEEN (Irak) appuient également cette proposition.

Le DIRECTEUR REGIONAL dit qu'en ce qui le concerne, il serait heureux de faciliter, de toutes manières, la mise à exécution de la proposition, étant donné que l'expérience a démontré que, bien que la langue arabe ne soit pas une langue officielle au Bureau régional, néanmoins il était fréquemment nécessaire, à des fins pratiques, de l'employer dans la correspondance avec certains Etats Membres de la Région. En outre, personnellement, il est d'avis que cette mesure serait en principe justifiée, vu le nombre des pays de langue arabe faisant partie de la Région, sans compter qu'elle facilitera le travail du Bureau régional. Cependant, elle exige une étude minutieuse des conséquences qu'elle implique aux points de vue technique et financier. Il regrette que le Directeur général ne soit pas présent à cette réunion, afin de pouvoir exprimer ses vues sur la proposition qui l'intéresse, étant donné qu'elle comporte des questions de principes directeurs de l'OMS, d'une manière générale, ainsi qu'un surcroît de dépenses. Il suggère que le Sous-Comité lui demande d'étudier la proposition et de faire un rapport d'ensemble à la prochaine session. Une mesure semblable à celle proposée avait déjà été prise par l'Organisation lorsque des questions semblables avaient été soulevées dans d'autres régions. Evidemment,

si le Sous-Comité préfère prendre une décision à la session présente, recommandant l'adoption de la langue arabe comme langue de travail, il la soumettra au Directeur général, accompagnée de ses propres recommandations.

Le Dr EL BITASH (République Arabe Unie) pense qu'il serait préférable que le Sous-Comité prit une résolution à la session actuelle.

Mr ATEEQI (Koweït) préfère adopter la procédure proposée par le Directeur régional.

Le PRESIDENT, prenant la parole en tant que Représentant du Liban, dit qu'il était heureux que la proposition tendant à recommander l'adoption de la langue arabe comme langue de travail au Bureau régional, eût été présentée. Le Directeur régional vient de dire qu'il était disposé à étudier la question et à faire un rapport à ce sujet.

Le DIRECTEUR REGIONAL fait remarquer que la proposition du Sous Comité devrait passer en premier lieu par le Conseil exécutif, et subséquentement par l'Assemblée mondiale. Il est, par conséquent, indispensable qu'une documentation suffisante soit préparée avant que la question ne soit prise en considération. A son avis, il serait préférable que le Sous-Comité présentât ses recommandations sous forme d'une résolution lui demandant de procéder à l'étude requise de la question et de faire rapport au Comité régional à sa prochaine session.

Le PRESIDENT lit le projet de résolution suivant:

Le Sous-Comité,

PRIE le Directeur régional d'étudier la question de l'emploi de la langue arabe comme langue officielle et de travail du Bureau régional de la Méditerranée orientale;

PRIE le Directeur régional d'étudier la question et de faire rapport au Comité régional à sa prochaine session.

Il propose que le Sous-Comité approuve la substance de ce projet de résolution, quitte à ce que le texte en soit modifié, si nécessaire.

Il en est ainsi décidé.

(b) Thème des discussions techniques de la Treizième Session du Bureau régional (Sous-Comité A)

Le DIRECTEUR REGIONAL déclare que le thème des discussions

techniques de 1963, soit l'administration des hôpitaux, avait déjà fait l'objet d'une décision par la Sous-Division du Programme.

(c) Désignation d'un Représentant du Sous-Comité (Article 47 du Règlement intérieur)

Le DIRECTEUR REGIONAL lit le texte de l'Article 47 du Règlement intérieur du Sous-Comité A, qui stipule qu'une personne désignée par chacun des Sous-Comités devrait se rencontrer, ensemble avec le Directeur régional, en vue d'harmoniser, autant que nécessaire, les décisions des Sous-Comités et rédiger un rapport final. Il est, par conséquent, nécessaire que le Sous-Comité désigne un de ses membres pour accomplir cette mission. Le Dr Panos, représentant de Chypre, avait été désigné par le Sous-Comité B.

Le Dr EL BITASH (République Arabe Unie) propose le Président de la session actuelle, le Dr Anouti du Liban.

Le Dr BISHTY (Libye) appuie cette proposition.

Décision: La proposition est adoptée.

(d) Lieu des réunions de la Quatorzième Session du Comité régional (Sous-Comité A)

Le DIRECTEUR REGIONAL dit que des invitations ont été reçues des Gouvernements du Pakistan, du Koweït et de l'Ethiopie, pour que les sessions futures du Sous-Comité soient tenues dans leurs pays respectifs. Les lieux de réunion pour 1962 et 1963 ont déjà été fixés. Le Sous-Comité désire-t-il dans la session actuelle, prendre une décision au sujet de la session de 1964? La question ne présente aucune urgence et pourrait être ajournée jusqu'à la Douzième Session, si on le désire.

Mr ATEEKI (Koweït) réitère l'invitation de son Gouvernement de tenir la session du Sous-Comité A de la Quatorzième Session du Comité régional en 1964 au Koweït. Il apprécierait une décision prise sur la question à la présente session. Il pense que le Gouvernement du Pakistan est disposé à retirer son invitation en tant qu'il s'agit de la session de 1964.

Le Lt. Colonel KHAN (Pakistan) confirme que le Pakistan est disposé à retirer son invitation en faveur du Koweït.

Mr BORROU (Ethiopie) déclare que son Gouvernement maintient son invitation pour 1964.

Le Dr HISHTY (Libye) propose que, en présence de ces deux invitations, la décision devrait être ajournée jusqu'à la Douzième Session du Sous-Comité.

Mr ATEEQI (Koweit) pense qu'il devrait être possible de se prononcer à la présente session, sans que cela entraîne une trop longue discussion.

Le Dr EL BITASH (République Arabe Unie) pense que les représentants de l'Ethiopie et du Koweit devraient se rencontrer et arriver à un accord.

Le PRESIDENT prenant la parole, en sa qualité personnelle, pense que le Sous-Comité ayant déjà accepté l'invitation de plusieurs Etats Arabes, il ne serait que juste de donner à l'Ethiopie le privilège d'accueillir comme hôte le Sous-Comité.

Mr BORROU (Ethiopie) remercie le Président pour son point de vue, qui, l'espère-t-il, sera partagé par les membres du Sous-Comité.

Mr ATEEQI (Koweit) dit qu'il ne veut pas placer les membres du Sous-Comité devant une impasse, bien que son Gouvernement soit vivement désireux que son invitation soit acceptée.

Le PRESIDENT se rallie à l'opinion du Représentant de la République Arabe Unie, d'après laquelle les représentants du Koweit et de l'Ethiopie devraient être priés de se réunir et de discuter de la question.

Mr ATEEQI (Koweit) espère que le Représentant de l'Ethiopie voudra bien agréer à retirer l'invitation de son pays. L'invitation du Koweit avait été faite par lui verbalement à la Treizième Assemblée mondiale de la Santé en 1960; l'invitation de l'Ethiopie a été faite à la Session du Sous Comité à Tunis, cette année-là. L'invitation de son Gouvernement était donc antérieure, bien que n'ayant pas été faite par écrit.

Mr BORROU (Ethiopie) apprécie le point de vue du Représentant du Koweit. Il ne savait pas que l'invitation du Koweit avait été faite en premier lieu.

Répondant à une question du PRESIDENT, le DIRECTEUR REGIONAL déclare qu'il est difficile de dire laquelle des invitations officielles avait été reçue la première. L'invitation verbale du Koweit avait été reçue plus tôt, mais il n'était pas possible d'établir un ordre chronologique. en ce qui concerne les invitations officielles écrites, étant donné que toutes deux ont été reçues à Tunis l'année dernière.

Mr BORROU (Ethiopie) dit qu'il est désireux de rencontrer le Représentant du Koweït et le Directeur régional, en vue d'aboutir à un accord.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 14.10